



Assemblée générale

Soixante-dixième session

Documents officiels

Distr. générale
9 décembre 2015
Français
Original : anglais

Deuxième Commission

Compte rendu analytique de la 27^e séance

Tenue au Siège, à New York, le mardi 3 novembre 2015, à 10 heures

Président : M. Krapp (Vice-Président) (Allemagne)

Sommaire

Point 21 de l'ordre du jour : Application des décisions prises par la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) et renforcement du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être signées par un membre de la délégation intéressée, adressées dès que possible au Chef du Groupe du contrôle des documents (srcorrections@un.org) et portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org/>).

15-19178X (F)



Merci de recycler 



En l'absence de M. Logar (Slovénie), M. Krapp (Allemagne), Vice-Président, préside la séance.

La séance est ouverte à 10 h 5

Point 21 de l'ordre du jour : Application des décisions prises par la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) et renforcement du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) (A/70/8, A/70/210, A/70/264, A/70/410 et E/2015/72; A/C.2/70/2)

1. **M. Clos** (Secrétaire général adjoint et Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) présente par vidéoconférence, depuis Nairobi, le rapport du Secrétaire général sur l'application des décisions prises par la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) et le renforcement du programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) (A/70/210), le Rapport du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour les établissements humains sur les travaux de sa vingt-cinquième session (A/70/8), ainsi que la note du Secrétaire général (A/70/264) par laquelle il transmet le rapport sur la mise en œuvre coordonnée du Programme pour l'habitat (E/2015/72).

2. Le Directeur exécutif indique que la vingt-cinquième session du Conseil d'administration d'ONU-Habitat a adopté une décision concernant son règlement intérieur, ainsi que sept résolutions importantes, dont une porte sur la réforme de la gouvernance d'ONU-Habitat et une autre sur son programme de travail et son budget pour l'exercice biennal 2016-2017. Il attire plus particulièrement l'attention sur la résolution 25/1, intitulée « Contribution du programme des Nations Unies pour les établissements humains au programme de développement pour l'après-2015 pour promouvoir un développement urbain et des établissements humains durables », qui met en relief le rôle important que pourrait jouer une urbanisation durable en tant que facteur déterminant d'un développement durable dans les plans de développement nationaux et sous-nationaux, et sur la résolution 25/2, intitulée « Renforcement de l'appropriation nationale et de la capacité opérationnelle », par laquelle le Conseil d'administration demande à ONU-Habitat de pleinement mettre en œuvre la résolution sur l'examen quadriennal complet, d'améliorer le système

d'établissement des descriptifs de programme de pays, d'incorporer les travaux d'ONU-Habitat au Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, de participer à l'initiative « Unis dans l'action », et d'encourager les autorités locales et d'autres parties prenantes à améliorer la mise en œuvre effective des programmes de pays. Il note enfin l'importance particulière de la résolution 25/7, intitulée « Réforme de la gouvernance du Programme des Nations Unies pour les établissements humains », par laquelle le Conseil d'administration décide de renforcer son rôle et celui du Comité des représentants permanents en matière de supervision en demandant au Comité d'établir un groupe de travail sur le programme et le budget.

3. Le Directeur exécutif, faisant état de la situation financière d'ONU-Habitat, note que le montant des recettes de base prévu pour l'exercice biennal 2014-2015 est de 55,4 millions de dollars pour les ressources non affectées et de 314,2 millions de dollars pour les ressources affectées. Au 30 juin 2015, 88 % des ressources non affectées indiquées par les projections et 86 % des ressources affectées avaient été reçues. Durant la période considérée, ONU-Habitat a renforcé la stratégie qu'il poursuit pour mobiliser des ressources en vue d'élargir la base des donateurs au budget en incluant des pays émergents, et d'enrichir son portefeuille de projets financés par des fonds d'affectation, notamment en poursuivant des plans d'action de mobilisation de ressources à l'échelon régional. ONU-Habitat continue d'avoir pour principe de simplifier son administration de manière à adapter ses activités aux ressources disponibles. Il est ainsi parvenu à totalement recouvrer ses coûts, ce qui a permis d'affecter un montant de 2,8 millions de dollars aux projets en 2014, contre 1,8 million de dollars en 2013.

4. Les travaux préparatoires à la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III), qui doit se tenir à Quito (Équateur) en octobre 2016, continuent d'être guidés par plusieurs résolutions, notamment la résolution 69/226 de l'Assemblée générale, et par les orientations données dans le cadre de deux sessions du Comité préparatoire d'Habitat III tenues durant la période considérée. Le Comité a tenu sa deuxième session en avril 2015 au Bureau des Nations Unies à Nairobi; plus de 800 personnes y ont participé, dont des représentants de 97 États Membres des Nations Unies,

des membres de ses institutions spécialisées et des représentants d'organisations intergouvernementales et non gouvernementales. Trente-six manifestations parallèles ont de surcroît été organisées.

5. Depuis la première session du Comité préparatoire, plus de 25 forums urbains nationaux se sont déroulés dans le monde entier, ou sont en préparation. Une centaine de pays ont soumis ou préparent des rapports nationaux en vue d'Habitat III, et les préparatifs des rapports régionaux par les cinq commissions économique et sociale régionales et par les bureaux régionaux d'ONU-Habitat progressent de manière satisfaisante, avec l'aide du secrétariat d'Habitat III pour les questions de coordination.

6. L'appel à expression d'intérêt pour accueillir une réunion thématique et régionale d'Habitat III a été publié en janvier 2015; quatre réunions régionales officielles de haut niveau doivent être tenues – en Indonésie, au Mexique, au Nigéria en République tchèque – de manière à couvrir toutes les régions. Des réunions thématiques seront organisées à Montréal (Canada), à Mexico (Mexique), à Cuenca (Équateur), à Barcelone (Espagne), à Tel-Aviv (Israël), à Abou Dhabi (Émirats arabes unis) et à Johannesburg (Afrique du Sud).

7. Une équipe spéciale chargée d'Habitat III, composée de représentants de 25 organismes des Nations Unies, a achevé une série de 22 documents de réflexion en mai 2015 et les commentaires soumis par écrit en réponse à ces documents par les États Membres et les parties prenantes témoignent d'une large participation. Ces documents recensent et examinent les questions urbaines et les observations recueillies pour déterminer les domaines dans lesquels des travaux de recherche sur le logement et le développement urbain durable doivent être poursuivis; ils ont été traduits dans les six langues officielles de l'ONU grâce à des contributions volontaires.

8. Les activités préparatoires ont également mobilisé des compétences multidisciplinaires sur le développement urbain durable par la création de 10 groupes des politiques, comptant 20 experts chacun, choisis parmi les candidats proposés par les États Membres et les parties prenantes. Les recommandations formulées par ces groupes des politiques pourront contribuer aux travaux entrepris par le Bureau du Comité préparatoire aux fins de l'élaboration du projet de document final de la Conférence Habitat III.

9. Le secrétariat a mobilisé des contributions financières extrabudgétaires destinées au Fonds d'affectation spécial d'Habitat III auprès de certains États Membres, à savoir l'Allemagne, l'Espagne, la France, l'Indonésie, le Kenya et la Slovaquie. Le secrétariat a également adopté une méthode novatrice de mobilisation de fonds en acceptant des contributions en espèces et en nature des pays et des villes hôtes organisant les réunions régionales et thématiques.

10. Le Directeur exécutif fait état d'une volonté manifeste de veiller à ce qu'Habitat III contribue largement à rendre les villes et les établissements humains ouverts, sûrs et résilients, et à faire de l'urbanisation une source de développement et de richesse. Les travaux préparatoires de la Conférence continueront d'être étroitement liés aux discussions relatives au Programme de développement durable à l'horizon 2030 et aux délibérations de l'ONU sur les changements climatiques, étant donné les synergies existant entre l'urbanisation, le développement et les changements climatiques. Il importera, durant la période précédant le troisième Comité préparatoire qui doit se tenir du 25 au 27 juillet 2016 en Indonésie, de préparer un document final de la Conférence ayant une orientation pratique. Le Directeur exécutif attend avec intérêt les délibérations de la session en cours de l'Assemblée générale, en particulier dans le cadre de la Deuxième Commission, pour poursuivre les négociations relatives aux questions non résolues, notamment le Règlement intérieur de la Conférence. Il prie instamment les États Membres d'achever rapidement la préparation de leurs rapports nationaux, de contribuer aux réunions thématiques et régionales officielles et de continuer à soutenir les travaux préparatoires d'Habitat III menés à l'échelon national, régional et mondial.

11. Le Directeur exécutif note que, après l'adoption de la résolution 69/226 par l'Assemblée générale, ONU-Habitat a, dans le cadre de ses activités, continué de fournir aux gouvernements, aux institutions du système des Nations Unies et à d'autres parties prenantes, des informations sur le rôle joué par l'urbanisation dans le cadre du développement durable durant le processus de formulation du programme de développement pour l'après-2015 et les objectifs de développement durable. Il félicite les États Membres de l'impressionnant et ambitieux Programme 2030, notant que l'objectif n° 11, qui consiste à rendre les villes et les établissements humains ouverts, sûrs, résilients et

viables, définit des cibles essentielles dont la réalisation exige une action collective, et revêt une importance fondamentale pour les travaux préparatoires d'Habitat III.

12. ONU-Habitat a également mené un certain nombre d'activités en matière de gestion du savoir, de renforcement des capacités, de plaidoyer et d'élaboration des outils, et a notamment élaboré un outil de repérage des activités contribuant à l'égalité des sexes et axées sur la jeunesse, qui est utilisé dans le cadre d'élaboration des programmes et du processus d'approbation.

13. Durant la période considérée, ONU-Habitat a continué de présider le groupe de travail chargé du nouveau Programme de l'ONU en faveur des villes du Comité de haut niveau sur les programmes, constitué en juillet 2014, et a préparé un projet de rapport intitulé « Urbanization and sustainable development: A United Nations system's input to a New Urban Agenda » (Urbanisation et développement durable : contribution du système des Nations Unies à un nouveau programme pour les villes) pour présenter une position cohérente à l'échelle du système des Nations Unies et contribuer au processus de préparation d'Habitat III. Le Directeur exécutif note qu'« Octobre urbain » a été lancé en 2014, et a commencé le 5 octobre par la Journée mondiale de l'Habitat pour se terminer avec la Journée mondiale des villes le 31 octobre, dans le but de mettre en relief les problèmes urbains rencontrés dans le monde et faire participer la communauté internationale au nouveau programme pour les villes. L'objet est d'encourager l'unité et l'harmonie, pour promouvoir des villes vivables et sans exclusion. La célébration de la Journée mondiale des villes 2015 a, en outre, eu lieu à Milan.

14. Le Directeur exécutif a demandé aux États Membres de considérer plus particulièrement les recommandations concernant la prise en compte des principes présentés dans les lignes directrices internationales sur la planification urbaine et territoriale, approuvées par le Conseil d'administration d'ONU-Habitat à sa vingt-cinquième session, la fourniture d'une aide financière à ONU-Habitat par des contributions volontaires accrues, et l'octroi de la priorité au versement de contributions à des fins générales au fonds de la fondation pour l'habitat et les établissements humains en vue d'assurer un financement pluriannuel prévisible.

15. **M^{me} Adurthy** (Afrique du Sud), s'exprimant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, dit que, par suite de la rapidité de l'urbanisation en Afrique, en Asie, en Amérique latine et dans les Caraïbes, il est difficile de fournir des logements et des services de base adéquats, sûrs et d'un coût abordable. En raison de cette évolution, qui devrait se poursuivre, et de la progression de la pauvreté et de la faim des zones rurales vers les zones urbaines, il est essentiel de rendre les villes résilientes. Les objectifs de développement durable étant indivisibles, les défis concernant les établissements humains doivent être relevés de manière intégrée et équilibrée, en prenant en compte l'accès aux transports, aux sources d'énergie, à l'eau et aux services, notamment de santé et d'éducation.

16. Il conviendrait, par suite de l'adoption du Programme 2030, de redéfinir la mission d'ONU-Habitat de manière à élargir sa portée et ses attributions, et de reconsidérer ses structures de gouvernance compte tenu de son nouveau mandat.

17. La réforme de la gouvernance, qui contribuera à améliorer la transparence, la responsabilisation, l'efficacité et l'efficacités d'ONU-Habitat, revêt un caractère particulièrement pressant en raison du nouveau programme pour les villes qui doit résulter de la Conférence. À cet égard, le Groupe attend avec intérêt la mise en œuvre sans délai de la résolution 25/7 du Conseil d'administration, par laquelle il a décidé de renforcer son rôle ainsi que celui du Comité des représentants permanents en établissant un groupe de travail sur le programme et le budget, en vue d'améliorer la supervision d'ONU-Habitat durant la période intersessions.

18. **M. Minah** (Sierra Leone), s'exprimant au nom du Groupe des États d'Afrique, dit que la rapidité du taux d'urbanisation en Afrique pose des problèmes au niveau de l'architecture de gouvernance. Pour faire face à cette évolution sans précédent en Afrique et dans le reste du monde, il importe de redoubler d'efforts sans plus attendre et de dégager de plus amples ressources pour accélérer le développement rural, tout en accroissant la fourniture de services, notamment les services collectifs de distribution, dans les zones urbaines.

19. Les établissements urbains en Afrique, en particulier, sont confrontés à de nombreux obstacles, tels que les effets des changements climatiques,

l'épuisement des ressources, l'insécurité alimentaire, l'instabilité économique, un chômage sans précédent, l'accroissement de la criminalité et l'intensification de la pauvreté urbaine. Il importe, pour renforcer l'inclusion sociale et économique, de moderniser les implantations sauvages en les dotant d'infrastructures et de services intégrés axés sur les groupes marginalisés, notamment les pauvres, les femmes, les jeunes et les personnes âgées. Il importe aussi de mobiliser des financements pour les zones urbaines auprès d'investisseurs nationaux et étrangers, et de renforcer le capital humain, en assurant un accès équitable aux services et aux établissements d'éducation et de santé.

20. Pour relever ces défis, l'Afrique continuera de compter sur l'appui des partenaires de développement. Le Directeur exécutif se félicite, à cet égard, de la collaboration entre ONU-Habitat et l'Union africaine, dans le cadre d'Agenda 2063 : l'Afrique que nous voulons, et du Programme 2030.

21. **M. Sareer** (Maldives), s'exprimant au nom de l'Alliance des petits États insulaires (AOSIS), dit que, pour relever les défis de l'urbanisation, il faut disposer de moyens de mise en œuvre efficaces qui permettent de prendre en compte toute la gamme des établissements humains. Pour les petits États insulaires, cela signifie qu'il faut considérer leur éloignement et leur isolement, notamment les uns des autres, la dispersion de leurs populations et l'existence de zones urbaines de tailles diverses.

22. Les petits États insulaires attachent une importance particulière à la cible n° 11.5 des objectifs de développement durable, qui consiste à réduire considérablement le nombre de personnes tuées et le nombre de personnes touchées par les catastrophes, y compris celles d'origine hydrique et à réduire considérablement le montant des pertes économiques qui sont dues directement à ces catastrophes exprimées en proportion du produit intérieur brut (PIB) mondial. Il est aussi important de mettre en œuvre des mesures d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation des effets de ces derniers afin d'accroître la résilience. À cette fin, il faut que les constructions nouvelles et existantes, les réseaux de transports et les services collectifs de distribution soient résilients et écologiquement viables. Les changements climatiques et les événements météorologiques extrêmes ont des répercussions importantes sur les petits États insulaires en développement, car ils arrêtent la croissance

économique et peuvent même inverser les progrès acquis, ils provoquent la réaffectation de ressources aux interventions d'urgence, surchargent les institutions et détruisent ou endommagent des infrastructures cruciales pour les communications et les transports. Ces événements menacent de détruire les logements dans des zones où les terres sont déjà rares, ou d'éliminer totalement les établissements urbains, comme l'ont montré les récents cyclones et ouragans qui ont frappé certains petits États insulaires en développement. Les petits États insulaires ont besoin de robustes infrastructures.

23. Ces États sont également confrontés à des défis plus traditionnels, notamment le nombre limité de logements d'un prix abordable, ainsi qu'à des problèmes sociaux préexistants dans les régions isolées. Les objectifs et les cibles concernant les établissements urbains doivent être intégrés dans les priorités et les plans nationaux, selon qu'il convient. Le délégué des Maldives prône également la formation de partenariats réels et durables, prenant en considération les besoins locaux et le contexte régional. Les progrès et les partenariats mondiaux devront être évalués de manière globale, en termes qualitatifs et quantitatifs.

24. Il est important, dans le cadre de la préparation d'Habitat III, de contribuer à renforcer les capacités techniques des États en développement pour aider les municipalités à collecter et à analyser leurs propres données et, par conséquent, à améliorer l'action publique et à suivre les progrès accomplis. Il est également nécessaire d'intégrer les trois piliers du développement durable de manière cohérente dans les règles et réglementations urbaines, dans l'urbanisme et l'architecture urbaine, dans les financements et dans les investissements dans des services de base. Les villes doivent devenir des centres d'activité économique, tout en garantissant la santé du public et de l'environnement.

25. **M. Cadena** (Équateur), s'exprimant au nom de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes (CELAC), dit qu'il est essentiel pour cette région de faire face au phénomène d'urbanisation rapide en formulant et en appliquant des politiques publiques efficaces pour prévenir la détresse sociale, l'exclusion géographique et la dégradation environnementale dans l'ensemble des espaces urbains et ruraux.

26. La région de l'Amérique latine et des Caraïbes compte parmi les plus urbanisées du monde : au moins 80 % de la population vit dans des établissements urbains et cette proportion devrait atteindre 85 % à l'horizon 2030. Selon les projections, d'ici 2025, des villes comme Lima, Bogotá et Santiago deviendront de grandes métropoles comptant au moins 10 millions d'habitants. Cette évolution pose des problèmes de développement durable sans précédent et exige une ferme volonté politique ainsi qu'un engagement résolu de la part des parties prenantes à tous les niveaux, de l'échelon local à l'échelon international. Le processus préparatoire intergouvernemental d'Habitat III, dont l'Équateur sera l'hôte à Quito en octobre 2016, exige donc une contribution active de toutes les parties prenantes : les États Membres, le secteur privé, les décideurs et les experts. Le délégué, rappelant la résolution 24/14 du Conseil d'administration d'ONU-Habitat concernant les contributions et autres appuis aux activités préparatoires, encourage le Secrétaire général à solliciter les soutiens financiers volontaires pertinents.

27. Le délégué, s'exprimant au nom de l'Équateur, dit qu'il est urgent de fournir des services de base de qualité aux populations urbaines. La rapidité du phénomène d'urbanisation soulève toute une gamme de défis, notamment la ségrégation spatiale des habitants, le rétrécissement des espaces publics, une spéculation effrénée sur les marchés fonciers, des pressions sur les zones naturelles se trouvant à proximité des villes et l'étalement des zones d'implantations sauvages, qui entravent généralement les efforts d'atténuation.

28. À cet égard, l'Équateur reconnaît le droit des membres de la population, en particulier les plus pauvres, de jouir de la vie citadine, d'avoir accès à des terrains, à des services de base et à des équipements adéquats, et de *buen vivir* (vivre bien), en harmonie avec la nature. Il est nécessaire, à cette fin, de privilégier des politiques appuyant des projets urbains à grande échelle dans les domaines de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement, de l'énergie, des transports et de l'accès aux biens.

29. L'élimination de l'extrême pauvreté est l'un des plus grands défis mondiaux. À cet égard, le Gouvernement mène une lutte contre l'exclusion urbaine qu'il considère comme un impératif social et économique; la ségrégation spatiale dans les villes, en particulier, entraîne le cercle vicieux de la pauvreté et accroît le coût de l'accès aux services de base,

notamment de santé, et aux transports, ce qui limite considérablement l'accès aux équipements. Il ne sera possible d'assurer à tous le même accès aux espaces urbains qu'en gérant efficacement la valeur ajoutée des terrains.

30. Le Gouvernement équatorien réitère l'invitation faite à tous de participer à Habitat III à Quito – première ville du monde à être classée au patrimoine mondial de l'humanité par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture – ainsi qu'aux travaux préparatoires de la Conférence afin d'établir conjointement un nouveau programme pour les villes.

31. **M. Percaya** (Indonésie), s'exprimant au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), dit que la qualité de la croissance économique résultant de l'accélération de l'urbanisation est aussi importante que les résultats quantitatifs obtenus. Cette rapide urbanisation marque une évolution positive pour autant qu'il soit possible d'avoir les capacités requises pour assurer des villes ouvertes, sûres, résilientes et viables. De graves problèmes sociaux et environnementaux, comme la pauvreté urbaine, les inégalités, la pollution, et l'exposition éventuelle aux répercussions d'événements naturels et des changements climatiques, menacent d'exacerber les tensions sociales. Les pays en développement, en particulier, doivent gérer de manière efficace les disparités entre le développement des zones rurales et celui des zones urbaines, qui provoquent des écarts entre les niveaux de revenus et encouragent les migrations vers les villes.

32. L'accroissement de la production agricole dans les zones rurales pourrait permettre de gérer plus facilement les migrations des zones rurales aux zones urbaines, créer des emplois ruraux et, à terme, se traduire par une croissance plus inclusive. L'afflux de ruraux vers les villes provoque toutefois une pénurie de ressources qui fait obstacle à la fourniture de logements et de services à tous les citoyens et donne lieu à la formation de bidonvilles. Il est nécessaire d'offrir des logements abordables, ainsi que des services de transport adéquats et efficaces pour contribuer au dynamisme et à la productivité des villes.

33. Les villes doivent pouvoir s'adapter et résister aux pressions environnementales. À cet égard, la réalisation d'investissements dans des équipements urbains durables et la construction de tels équipements

pourrait contribuer à réduire les émissions et prévenir des pertes à l'avenir.

34. La demande d'articles autres que les produits de première nécessité augmentera certainement au fur et à mesure que les populations urbaines deviendront plus prospères et que leurs revenus disponibles s'accroîtront. Les consommateurs ainsi que les producteurs pourraient donc aider les villes à promouvoir un développement durable, en prenant conscience de leur impact sur l'environnement. Les producteurs pourraient aussi utiliser des technologies pour réduire la pollution des systèmes de production.

35. La région du délégué a mis en œuvre différents programmes dans les villes pour répondre aux impératifs économiques et sociaux tout en améliorant la performance environnementale. Elle s'est également engagée à assurer la viabilité écologique des villes et des zones urbaines tout en répondant aux besoins sociaux et économiques de leurs habitants.

36. **M. Richardson** (Saint-Kitts-et-Nevis), s'exprimant au nom de la Communauté des Caraïbes (CARICOM), dit que si tous les pays, quelle que soit leur taille et où qu'ils se trouvent, doivent se soucier d'avoir des établissements humains durables et des logements décents, les pays en développement – en particulier les petits États insulaires en développement – sont confrontés à des défis considérables dus aux liens entre la croissance démographique et la propagation des bidonvilles, l'augmentation de la pauvreté et le manque d'accès à des services essentiels, notamment dans le domaine de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement.

37. Il importe d'accroître l'envergure du Programme pour l'habitat des Nations Unies et de faire participer tous les organismes des Nations Unies et toutes les parties prenantes pertinentes à la coordination et à la mise en œuvre de ses principales dispositions concernant le développement des villes et les établissements humains.

38. La poursuite de l'objectif relatif à l'accès de tous à des logements adéquats convenu au plan international exige la poursuite d'une démarche inclusive et intégrée, appuyée par des politiques ayant l'adhésion des pays et pilotées par ces derniers. Il importe aussi de donner la priorité à la constitution de capacités suffisantes à l'échelon régional, notamment par le biais du partage d'expériences, et de la formulation et de

l'application concertées de politiques, dans le contexte d'Habitat III et du Programme 2030.

39. Bien qu'ONU-Habitat déploie des efforts louables pour sensibiliser la communauté internationale aux répercussions d'une urbanisation rapide, il est essentiel de faire mieux comprendre l'évolution des profils de consommation et des modes de vie, surtout en ce qui concerne l'utilisation des terres et l'étalement des villes, pour créer des établissements humains durables. Il importe sans plus tarder de faire face au fait que d'ici 2030, la majorité de la population de la région de l'Amérique latine et des Caraïbes vivra en zone urbaine.

40. Pour mettre en œuvre le Programme pour l'habitat, il est nécessaire de promouvoir des profils de consommation et de production durables, conformément aux principes des responsabilités communes, mais différenciées, en tenant compte des besoins économiques et sociaux des pays en développement.

41. Les partenaires de développement doivent apporter le soutien financier et technique nécessaire pour faire face aux besoins d'assistance grandissants à l'échelon national et à l'échelon régional. Les activités opérationnelles du système des Nations Unies en général et d'ONU-Habitat en particulier doivent également pouvoir bénéficier de financements plus prévisibles et fiables. Le manque de prévisibilité persistant des financements crée un déséquilibre entre les contributions avec et sans affectation spéciale et accroît la dépendance à l'égard d'un petit nombre de donateurs, ce qui entrave la mise en œuvre du Programme pour l'habitat. Dans la région du délégué, en particulier, le Programme pour l'habitat doit continuer d'apporter les financements nécessaires à l'offre de terrains et de logements aux populations pauvres, à des infrastructures et des services de base urbains respectueux de l'environnement, et à une gestion des risques et des catastrophes de haute qualité.

42. **M. Devanlay** (Observateur pour l'Union européenne), dit que l'inclusion d'un objectif distinct concernant les villes dans le Programme 2030 qui vient d'être adopté montre que les responsables politiques sont pleinement conscients de la pertinence du défi posé par l'urbanisation, et contribuera à la réalisation d'un grand nombre d'autres objectifs de développement durable.

43. L'Union européenne et ses États membres sont déterminés à participer aux travaux préparatoires d'Habitat III, car les villes et le développement urbain revêtent une importance grandissante pour les politiques de la région, aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'Union. À cet égard, l'Observateur attire l'attention sur la Charte de Leipzig sur la ville européenne durable, qui énonce les principes de base d'un développement urbain intégré à caractère participatif. L'Union européenne travaille également à son propre programme de développement urbain, tout en contribuant aux efforts du nouveau programme pour les villes à l'échelle mondiale.

44. Il sera important de s'entretenir avec d'autres partenaires et d'assurer la participation de toutes les parties prenantes, en particulier les autorités locales, pour concevoir un nouveau programme pour les villes prenant en compte les aspirations des collectivités locales de tous les pays et de leur population. Ces entretiens doivent constituer une solide base à l'examen des questions relatives aux établissements urbains et à l'urbanisation dans le cadre du Programme 2030.

45. Les gouvernements ne peuvent, à eux seuls, ni appliquer les décisions d'Habitat II ni mener les travaux au titre d'Habitat III, et le nouveau programme pour les villes ne peut ni être défini ni être appliqué sans la participation réelle et la coopération des autorités locales et des organisations de la société civile, notamment des organisations non gouvernementales qui sont impliquées dans de nombreux aspects du développement urbain à tous les niveaux, et du secteur privé. Il importe, de fait, d'améliorer et de rendre plus inclusives les modalités établies pour permettre la participation active des parties prenantes et des autorités locales à la Conférence Habitat III ainsi qu'à sa préparation.

46. Enfin, il est nécessaire de régler les aspects procéduraux des travaux préparatoires d'Habitat III de manière à permettre des discussions de fond et l'établissement d'un solide document final.

47. **M^{me} Seow** (Singapour) dit que l'objectif de développement durable n° 11 peut favoriser la réalisation des autres objectifs. La ville-État de Singapour a récemment été classée parmi les villes à forte densité de population les plus vivables, ce qu'elle a accompli malgré les contraintes rencontrées au niveau des ressources. Elle a en effet adopté une

démarche intégrée de la planification d'un développement durable, et a mené une série d'initiatives visant à concrétiser sa vision d'un avenir plus vivable et durable, à assurer un cadre de qualité de vie dans une optique à long terme, et à établir une gouvernance dynamique des affaires urbaines fondée sur le principe de l'intégrité et soucieuse du bien-être de la population.

48. Le Gouvernement singapourien partage son expérience en matière d'urbanisme avec d'autres pays en développement, a forgé des partenariats pour faire face aux défis que rencontrent les villes du monde entier, et est aussi déterminé à aider d'autres pays en développement à mettre en œuvre le Programme 2030, par le biais d'un nouveau programme de développement durable.

49. Le Gouvernement singapourien a recours aux technologies pour relever les nouveaux défis posés par l'urbanisation, par exemple pour explorer la possibilité d'utiliser des espaces souterrains, et utilise une plateforme de collaboration au niveau des données ainsi que des modèles à trois dimensions incorporant des informations sur les bâtiments, les terrains et l'environnement, conçus par la fondation nationale pour la recherche. La plateforme peut être utilisée par les entreprises, le secteur privé et le secteur public ainsi que par les organismes de recherche et les particuliers.

50. Singapour est d'avis que, dans le contexte des travaux préparatoires à Habitat III, le nouveau programme pour les villes doit avoir trois objectifs : une haute qualité de vie, une économie compétitive et un environnement durable. Ces objectifs pourront être atteints grâce à une planification générale intégrée et à une gouvernance urbaine dynamique. Ce nouveau programme pour les villes doit avoir d'étroites synergies avec l'objectif n° 11 et tous les autres objectifs de développement durable pertinents.

51. Pour finir, la déléguée singapourienne prie le comité de régler les principales questions procédurales qui continuent de se poser dans le cadre de la préparation d'Habitat III, pour qu'il soit possible de consacrer les discussions à venir sur le nouveau programme pour les villes et sur les questions de fond.

52. **M. Kononuchenko** (Fédération de Russie) dit que les problèmes engendrés par l'augmentation des populations urbaines dans le monde entier sont un défi pour le développement durable dans son ensemble.

L'inclusion de l'objectif de développement durable n° 11 dans le Programme 2030 contribuera à mobiliser les efforts de toutes les parties prenantes, à tous les niveaux, pour chercher des solutions adaptées à long terme.

53. Des progrès considérables ont été réalisés dans le cadre des travaux préparatoires à Habitat III, qui examinera les plans de développement urbain visant à transformer les villes et d'autres établissements humains en pôles de viabilité environnementale, économique et sociale.

54. Les priorités de la politique de développement urbain en Fédération de Russie sont l'offre de logements de haute qualité et d'un coût abordable, un environnement urbain accueillant et un réseau efficace de services collectifs de distribution et d'autres services, ainsi que la conception de types d'habitat reflétant la diversité des modes de vie existant dans l'ensemble du pays. Ces diverses priorités cadrent avec l'objectif n° 11.

55. Certains programmes fédéraux à vocation spéciale contribuent utilement à la réalisation de ces objectifs; c'est le cas, notamment, d'un programme de logements et d'un programme visant à accroître la viabilité des logements, des infrastructures essentielles et des principales installations dans les régions sujettes aux séismes. Un autre programme de cette nature, financé par des dons et par des subventions au développement des infrastructures urbaines, a pour objet de fournir des logements et des services collectifs de distribution satisfaisants aux citoyens russes.

56. La Fédération de Russie est d'avis qu'ONU-Habitat doit jouer un rôle primordial, en coordonnant les activités intergouvernementales relatives aux établissements humains au sein du système des Nations Unies et en mettant à la disposition des États Membres les experts et l'appui technique requis.

57. Le délégué de la Fédération de Russie, notant les résultats des réformes menées pour renforcer ONU-Habitat, se félicite en particulier de la décision du Comité des représentants permanents visant à constituer un groupe de travail sur le programme et le budget, qui formulera des recommandations pour accroître l'efficacité des travaux du secrétariat d'ONU-Habitat durant la période intersessions.

58. L'adoption de l'amendement à l'article 19 du Règlement intérieur du conseil d'administration

d'ONU-Habitat, en vertu duquel un membre élu du bureau peut être remplacé par un représentant du même pays sans qu'il soit nécessaire d'organiser de nouvelles élections, accroîtra également l'efficacité d'ONU-Habitat.

59. Enfin, le délégué note l'importance des lignes directrices internationales sur la planification urbaine et territoriale en tant que cadre de la formulation des politiques nationales sur les établissements humains.

60. **M. Rodrigues dos Santos** (Brésil) dit que la question de l'expansion urbaine est devenue beaucoup plus pertinente pour les pays en développement, en particulier en Amérique du Sud où, selon les estimations, plus de 90 % de la population vivra en zone urbaine à l'horizon 2050. Dans ce contexte, il est essentiel de procéder à des aménagements urbains intégrés pour que les villes puissent pleinement jouer leur rôle de moteur d'un développement durable sous tous ses aspects. Les politiques de développement urbaines du Gouvernement brésilien visent donc à assurer l'inclusion sociale et économique et la viabilité environnementale. Le Gouvernement a conçu et applique des politiques à caractère participatif, tout en investissant dans des actions publiques en faveur de populations défavorisées, au profit de tous.

61. Les gouvernements ont reconnu qu'il était nécessaire d'adopter une conception globale du développement urbain et des établissements humains lors de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable. Dans le contexte du Programme 2030, le Brésil soutient pleinement l'inclusion d'un objectif distinct sur des villes ouvertes, sûres, résilientes et viables. Un grand nombre des solutions aux défis posés par la viabilité, l'inclusion et une croissance durable ne peuvent être considérées de manière satisfaisante et efficace qu'au niveau des villes, avec la participation déterminée des autorités locales, de la société civile et des autres parties prenantes.

62. Habitat III revêt une importance cruciale, car la conférence offre la possibilité de placer les villes au cœur des efforts collectifs déployés pour forger une nouvelle conception du développement. Le projet de résolution devant être adopté durant la session actuelle doit définir les modalités de participation de la société civile et des administrations locales aux travaux préparatoires ainsi qu'à la Conférence elle-même, car les parties prenantes contribuent de manière

fondamentale aux discussions sur les établissements humains. De fait, l'avenir des villes et de leurs habitants ne saurait être examiné sans leur pleine participation.

63. **M^{me} Onishi** (Japon) dit que le Gouvernement japonais juge qu'il est très important de veiller à ce que les établissements humains soient ouverts, sûrs et résilients, notamment face aux catastrophes naturelles. Le Gouvernement est heureux que les résultats de la troisième Conférence mondiale des Nations Unies sur la réduction des risques de catastrophes, tenue à Sendai en mars 2015, incluent le principe consistant à reconstruire en mieux, compte tenu des centaines d'années d'expérience accumulée par le Japon où se produisent de graves catastrophes naturelles. Le bureau régional d'ONU-Habitat pour l'Asie et le Pacifique se trouve, par ailleurs, au Japon dans la ville de Fukuoka, et le Gouvernement japonais est déterminé à participer de manière constructive aux travaux préparatoires d'Habitat III, notamment en soumettant un rapport national intérimaire et sa contribution technique au groupe chargé de la politique d'Habitat III.

64. La Conférence Habitat III et ses travaux préparatoires doivent être marqués par le plein respect des obligations et se caractériser par une plus grande inclusion, une efficacité accrue et un meilleur rapport coût-efficacité, sans aucun accroissement du budget prévu.

65. **M. Morales López** (Colombie) dit que la Colombie, comme les autres pays de la région de l'Amérique latine et des Caraïbes, connaît une accélération du processus d'urbanisation; selon les estimations, à l'horizon 2050, près de neuf Colombiens sur dix vivront dans des villes. La question des établissements humains est, de ce fait, un aspect essentiel du nouveau programme de développement durable, et il importe de privilégier la viabilité. Le Comité doit donc considérer les défis posés par les villes et l'urbanisation, en intégrant les trois dimensions du développement, ainsi que les relations entre les zones rurales et les zones urbaines.

66. Il est important, aux fins de l'examen de la viabilité de l'urbanisation, de comprendre l'interdépendance entre les villes et les zones rurales, car les mesures qui concernent la consommation, la production, la pollution ou la consommation dans les villes, par exemple, ont des répercussions directes sur l'ensemble des espaces urbains et ruraux. Les infrastructures et les

services ruraux doivent donc être renforcés pour permettre un développement durable aussi bien dans les villes que dans les zones rurales.

67. Bien que les villes offrent de vastes possibilités, elles contribuent aussi dans une mesure considérable aux problèmes mondiaux tels que la dégradation de l'environnement, les changements climatiques et des structures de consommation et de production non viables. Le financement de l'expansion des infrastructures urbaines doit donc être pris en compte dans le cadre de l'examen de la viabilité environnementale.

68. Ainsi que noté dans la Déclaration de Medellín, adoptée lors de la septième session du Forum urbain mondial, qui s'est tenue en Colombie en avril 2014, l'équité est tout à la fois une obligation morale et un élément déterminant pour la justice sociale. L'un des principaux défis consiste à réduire les disparités, notamment entre les zones rurales et les zones urbaines. Dans le cas de la Colombie, qui construit une société de paix, le nouveau programme pour les villes doit comprendre des mesures visant à éliminer les facteurs physiques ainsi que les facteurs liés aux comportements et aux communications qui entraînent l'exclusion sociale, pour réellement assurer l'équité.

69. **M. Kaswan** (Inde) dit que l'Inde, qui compte parmi les pays affichant les taux de croissance les plus élevés et dont la société s'urbanise rapidement, met systématiquement l'accent sur l'importance de la poursuite d'une conception globale et tournée vers l'avenir de l'urbanisation. Bien gérée, une telle démarche peut être porteuse de transformations en favorisant un développement durable. Les villes et les zones urbaines doivent donc être considérées dans une optique socioéconomique plus générale, compte tenu des relations organiques existantes, en particulier en ce qui concerne les zones semi-urbaines et rurales. À cet égard, il est manifestement impératif d'adopter une stratégie de développement rural bien définie pour gérer le défi de l'urbanisation.

70. La démarche générale nécessaire pour assurer une urbanisation durable doit être de vaste portée et inclusive et elle doit relever les défis que pose la constitution et la gestion de villes durables aussi bien dans les pays en développement que dans les pays développés. Les pays développés doivent, à cette fin, gérer les établissements humains existants, notamment en prenant des mesures visant à généraliser des profils de consommation et de production durables. Les villes

des pays développés doivent réduire leur empreinte écologique, investir dans des énergies renouvelables et rénover leurs infrastructures.

71. Le principal défi, dans le cas des pays en développement qui connaissent une rapide urbanisation, mais ont des niveaux de revenu par habitant très faibles, consiste à fournir aux résidents des villes accès à des services publics essentiels et à des emplois, tout en s'efforçant de réduire le plus possible la pollution. Les pays en développement ont avant tout besoin de pouvoir investir davantage dans des infrastructures comme les routes, l'approvisionnement en eau et l'assainissement, la fourniture d'électricité et des services de base comme les transports publics, l'éducation et des soins de santé d'un coût abordable. Le développement urbain doit, de manière générale, être intégré dans une planification socioéconomique de plus vaste portée.

72. Bien que les villes n'abritent qu'un tiers de la population de l'Inde, les zones urbaines produisent plus des deux tiers du produit national brut du pays et 90 % des recettes publiques. Les investissements dans les villes doivent par conséquent produire des résultats à de multiples niveaux, notamment en fournissant des équipements et des services de base. L'Inde a donc lancé une initiative visant à construire 100 « villes intelligentes » dont les habitants seront plus heureux, en meilleure santé et plus prospères et qui auront recours aux technologies de l'information pour réaliser des gains d'efficacité.

73. **M. Kedar** (Israël) dit que le Gouvernement israélien est déterminé à atteindre l'objectif de développement durable n° 11 et s'emploie déjà à faire face aux questions de l'ouverture des villes et de la viabilité dans le cadre du développement urbain. Il a lancé, à cette fin, une série d'initiatives novatrices pour faire participer les résidents et mobiliser leur contribution à l'amélioration de la vie urbaine. Il a récemment accueilli, à Tel-Aviv, la première d'une série de rencontres thématiques qui appuieront le nouveau programme pour les villes dont il doit être convenu lors d'Habitat III. Un forum urbain est également prévu vers la fin de novembre 2015, dans le cadre de la Convention d'Akko sur les questions d'urbanisme; il a pour objet de promouvoir l'ouverture des villes à tous, et doit réunir les ministères publics pertinents, les municipalités et les administrations locales, des représentants des milieux universitaires, d'organisations non gouvernementales et du secteur privé pour des

entretiens pluridisciplinaires. Ce forum répond à l'appel lancé par ONU-Habitat aux États Membres pour qu'ils formulent et appliquent des politiques urbaines nationales. Les résultats de ces deux processus guideront les travaux préparatoires du Comité à Habitat III.

74. **M^{me} Xie Zhengwei** (Chine) dit que les efforts incessants déployés dans le domaine des établissements humains ont produit des résultats positifs, mais qu'il est néanmoins nécessaire de renforcer la coopération. La communauté internationale doit procéder à des préparatifs approfondis en vue d'Habitat III dans le cadre de la mise en œuvre du Programme 2030.

75. La question des établissements humains est, fondamentalement, une question de développement; les pays doivent donc s'attaquer au problème à sa racine en stimulant la croissance économique, en éliminant la pauvreté et en réduisant les disparités dans la répartition de la richesse. Il importe, en même temps, de renforcer les capacités disponibles pour assurer un développement urbain durable en coordonnant les aspects économiques, sociaux et environnementaux de ce dernier. Le développement urbain et le développement rural étant interconnectés et complémentaires, l'urbanisation est un moyen important de traiter le problème de l'intégration urbaine-rurale. Il importe de déployer des efforts pour renforcer la planification scientifique de la taille et de l'aménagement des espaces urbains, d'urbaniser la population rurale de façon ordonnée, d'améliorer les infrastructures et les services publics, de réduire les disparités entre le niveau de développement des zones urbaines et des zones rurales, et d'assurer une urbanisation inclusive et durable.

76. Il faut renforcer la coopération dans le domaine des établissements humains, et la communauté internationale, en particulier les pays développés, doit créer des conditions extérieures propices au développement économique et social des pays en développement. Ces pays doivent, plus précisément, tenir leurs promesses en ce qui concerne les financements, les technologies, les ressources humaines, l'ouverture de leurs marchés et l'allègement de la dette, afin de renforcer les capacités dont disposent les pays en développement pour faire face à la question des établissements humains et atteindre les cibles pertinentes du Programme 2030. Les stratégies et les priorités relatives aux établissements urbains déterminées par chaque pays en fonction des

conditions et des capacités de ce pays doivent toutefois aussi être respectées.

77. Le Gouvernement de la Chine, qui est le pays en développement le plus peuplé du monde, considère que la question des établissements humains a des répercussions importantes sur les moyens de subsistance de la population. La Chine connaît depuis 30 ans un phénomène d'urbanisation plus rapide et plus important que tout autre pays du monde, et l'amélioration des établissements humains est manifeste. Entre 1978 et 2014, le nombre de villes officiellement classées comme telles est passé de 460 à 653, et le taux d'urbanisation s'est accru de 36,85 % pour atteindre 54,77 %, tandis que la population urbaine a augmenté de 580 millions de personnes. Le Gouvernement chinois a lancé un effort de grande envergure pour promouvoir un nouveau type d'urbanisation, faire face plus rapidement aux problèmes de logement rencontrés par les ménages ayant des revenus moyens ou faibles, améliorer la construction et la gestion des infrastructures urbaines, et promouvoir la construction d'écovilles. La poursuite de progrès réguliers en ce domaine contribuera dans une large mesure à améliorer la qualité de vie des populations, ainsi que leur niveau de développement socioculturel.

78. La Chine a toujours soutenu les travaux d'ONU-Habitat, et cette coopération a produit des résultats remarquables. Depuis 2013, la Chine collabore avec ONU-Habitat à plusieurs initiatives concernant la Journée mondiale des villes, et attend avec intérêt, conjointement aux organismes des Nations Unies et aux pays pertinents, de participer à la planification de la Conférence sur le logement et le développement urbain durable fructueuse en 2016.

79. **M. Bunnag** (Thaïlande) dit que, étant donné la forte densité de population de Bangkok, la capitale du pays, où 9,4 millions des 64 millions d'habitants du pays résident, il est essentiel de traiter les questions de l'urbanisation et des établissements humains pour parvenir un développement durable. Habitat III sera une occasion unique de renouveler les fermes engagements pris à l'appui du nouveau programme pour les villes dans le but d'assurer la sécurité et la résilience des villes et des établissements humains, et de mettre l'élan positif de l'urbanisation au service d'un développement durable. La mise en œuvre de ce programme devra être intégrée à celle du Programme 2030, compte tenu des liens pertinents

entre les trois dimensions du développement durable, d'une part, et les établissements humains, d'autre part.

80. Le nouveau programme pour les villes doit viser à assurer à tous un logement décent et d'un coût abordable. À cet égard, le Gouvernement thaïlandais s'emploie à habiliter les communautés et à renforcer leur participation à la gouvernance urbaine, pour promouvoir des initiatives locales, notamment une planification urbaine communautaire ou le microfinancement du développement qui contribuent à relever les niveaux de vie. La résilience des villes face aux changements climatiques et aux risques de catastrophes doit en outre être renforcée. Le Gouvernement thaïlandais a mis en place un système de gestion des catastrophes, qui dispense des cours de formation à l'échelon local. Il importe de commencer par poursuivre les mesures d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation des effets de ces changements dans les zones urbaines, et d'inculquer un mode de pensée écologique pour renforcer les capacités des municipalités locales, en particulier. Le Gouvernement thaïlandais a donc formulé un plan pour construire une société sobre en carbone. Enfin, pour que tous les résidents aient accès à des transports publics, il a établi des plans pour intégrer les transports publics aux transports non motorisés, ce qui ouvre de surcroît des possibilités, et crée des services et des biens publics. Le délégué note qu'un système de distributeurs de billets communs a été mis en place à Bangkok pour tous les modes de transports publics, fluviaux, terrestres et ferroviaires, pour promouvoir le caractère compact de la ville et la connectivité des systèmes urbains.

81. Les efforts portant sur l'urbanisation durable et les établissements humains seront plus fructueux si tous les échelons les administrations publiques ont les mêmes objectifs et les mêmes cadres stratégiques. À cet égard, il est crucial de remédier aux disparités entre les politiques et les pratiques de développement à l'échelon local et à l'échelon national. Le nouveau programme pour les villes doit reposer sur une conception globale du développement urbain.

82. **M. Andambi** (Kenya) dit que, au Kenya, les zones urbaines comptent plus de 30 % de la population, et que cette proportion devrait atteindre 50 % d'ici 2030. Les espaces urbains regroupent une importante partie du capital physique, financier, intellectuel et technologique, et les activités économiques basées dans les villes produisent la majeure partie du

PIB du pays. Pour faire face à certains des défis sociaux, économiques et environnementaux posés par la rapidité de l'urbanisation, le Gouvernement kenyan a créé 47 comtés bénéficiant de l'autonomie requise pour concevoir et mettre en œuvre des programmes visant à remédier à certains problèmes locaux particuliers concernant l'aménagement du territoire et la sécurité d'occupation des terres. Son programme intitulé Vision 2030 vise, par ailleurs, à établir des zones urbaines et des villes sûres, bien gérées, compétitives et durables contribuant à la réalisation des objectifs de développement nationaux à l'échelle des 47 comtés.

83. À cet égard, le Gouvernement kenyan offre également les incitations nécessaires au secteur privé, qui collabore activement avec le secteur public dans le cadre de partenariats visant à fournir des logements d'un coût abordable, en particulier aux membres de la population ayant de faibles revenus. Des technologies du bâtiment adéquates et d'un prix abordable ont également été adoptées dans le but de remédier aux contraintes existant au niveau de l'offre.

84. Un comité d'organisation national ayant été constitué en vue de la préparation d'Habitat III, auxquels participent des représentants de toutes les institutions parties prenantes et des partenaires du Programme pour l'habitat, il faut espérer qu'il sera possible de remédier à des problèmes tels que les lacunes au niveau de l'aménagement urbain, de la gestion urbaine et des réglementations foncières dans le cadre de la mise en œuvre du nouveau programme de développement.

85. **M^{me} Al Ateibi** (Émirats arabes unis) dit que la population de son pays a triplé au cours des 15 dernières années, et que cette dernière vit en grande majorité dans les villes. Il est essentiel d'utiliser des énergies propres pour éviter que la croissance urbaine ne nuise à l'environnement. Les mesures prises pour promouvoir une consommation rationnelle d'énergie et d'eau dans son pays ont initialement accru les coûts, qui ont augmenté de jusqu'à 5 %, mais les nouvelles démarches adoptées ont commencé à devenir efficaces par rapport à leurs coûts au fur et à mesure du développement d'un marché de nouveaux produits et services. Les Émirats arabes unis sont membres du Comité préparatoire d'Habitat III, et accueilleront la première réunion préparatoire qui sera consacrée aux énergies renouvelables au début de 2016.

86. Les Émirats arabes unis considèrent que les partenariats public-privé offrent le meilleur moyen d'obtenir des financements adéquats pour atteindre les cibles concernant les villes durables dans le cadre de l'objectif de développement durable n°11. Masdar City, à Abou Dhabi, qui est généralement considérée comme étant la ville la plus viable au monde, est la pierre angulaire de la stratégie formulée par les Émirats arabes unis pour créer un climat d'investissement attractif pour les technologies novatrices dans les domaines de l'énergie, d'eau, de l'enlèvement des déchets, des transports et du logement. Le nouveau programme pour les villes qui doit être approuvées lors de la Conférence Habitat III devrait viser à réduire le plus possible les types de risques qui peuvent décourager les investisseurs.

87. Les infrastructures urbaines sont l'un des domaines prioritaires du programme d'appui au développement des Émirats arabes unis. Au cours de la dernière décennie, le Fonds d'Abou Dhabi pour le développement a financé plus de 100 projets d'infrastructure à hauteur de près de 50 milliards de dollars dans une quarantaine de pays. Les Émirats arabes unis se félicitent d'accueillir Expo 2020 Dubaï, qui aura pour thème « Connecter les esprits, construire le futur » et marquera une étape historique dans le cadre des efforts déployés pour promouvoir les partenariats public-privé à l'appui de modes de vie durables.

88. **M^{me} Prizreni** (Albanie) dit qu'il importe de formuler des politiques détaillées pour planifier et construire un meilleur avenir en zone urbaine pour les générations actuelles et futures, en particulier dans les pays en développement. Le Gouvernement albanais a lancé de nouvelles réformes administratives et territoriales pour pouvoir mieux traiter la question de la cohésion territoriale, notamment en reconnaissant le rôle des espaces territoriaux de taille limitée ou moyenne dans le contexte du développement national général et en favorisant la coopération entre les villes et les régions. Les réformes visent également à offrir les mêmes possibilités aux habitants des zones urbaines et des zones rurales, et à améliorer la gestion des ressources naturelles tout en protégeant les sols et les espaces verts. Ces efforts sont guidés par le principe consistant à réduire le nombre de municipalités et d'unités locales, pour accroître l'efficacité avec laquelle celles-ci fournissent des services aux collectivités et recouvrent les impôts et les taxes. Les économies

réalisées pourront alors être affectées à de nouveaux services sociaux et économiques profitant à l'ensemble de la population du pays. Ils ont aussi pour objet de rendre les zones rurales aussi vivables que possible pour prévenir la désertification des zones enclavées, avec l'aide de partenariats privé-public. Les réformes visent également à faire face de manière efficace aux déplacements de population des zones rurales vers les zones urbaines et à assurer une intégration harmonieuse, compte tenu des préoccupations liées au développement social et économique; ces réformes sont centrées sur la population : elles s'emploient plus particulièrement à donner aux jeunes, aux femmes et aux filles les moyens de contrôler leur destinée et à ouvrir la société à tous, en particulier aux groupes vulnérables et aux personnes handicapées, par le biais de lois conçues pour assurer les infrastructures, les installations et les possibilités d'emploi nécessaires.

89. La croissance de la population urbaine pose, en Albanie, de nouveaux défis, notamment pour la poursuite d'une croissance durable, l'identité urbaine et la dynamique du marché immobilier national, et elle crée des tensions entre la protection du patrimoine culturel et la promotion du développement urbain.

90. Enfin, la mise en place d'un système d'information géographique joue un rôle essentiel dans le cadre de la gestion urbaine, en facilitant non seulement l'analyse des aspects économiques, sociaux et environnementaux du phénomène d'urbanisation dans le pays, mais aussi la gestion des conséquences financières des catastrophes naturelles, la lutte contre la surpopulation et l'amélioration de l'administration des services de transport, d'éducation et de santé, et de l'emploi.

91. **M^{me} Teh** (Malaisie) dit que son pays est déterminé à poursuivre les deux principaux objectifs du Programme pour l'habitat : assurer à tous un logement décent et des établissements durables dans un monde de plus en plus urbanisé. Une mise en œuvre fructueuse des plans de développements exige une gouvernance locale propice à des relations amicales et à des actions efficaces et productives. À cet égard, le Gouvernement malaisien a entrepris de resserrer ses liens avec les autorités locales et les parties prenantes à l'échelon local; d'examiner la politique d'urbanisation nationale pour promouvoir l'offre de logements à un coût abordable, des infrastructures durables, la qualité de vie, la résilience urbaine, des transports publics efficaces et d'autres initiatives à faible intensité de

carbone; et d'étendre les réseaux de transports publics dans le contexte d'une initiative visant à promouvoir des villes sobres en carbone.

92. Le Gouvernement malaisien sera l'hôte de la neuvième session du Forum urbain mondial à Kuala Lumpur, ce qui témoigne de son engagement envers le Programme 2030. Le Forum doit favoriser la poursuite des travaux de recherche et des échanges de connaissances, et promouvoir un débat dans différents forums sur le développement urbain durable. Pour conclure, la déléguée prône une réelle coopération internationale pour aider les pays en développement à progresser dans leurs efforts visant à faire des établissements humains durables une réalité pour tous.

93. **M. Adejola** (Nigéria) dit que le rythme d'urbanisation actuel n'est pas viable et qu'il importe d'agir sans plus tarder pour faire face à la situation. ONU-Habitat contribue pour beaucoup à remédier à des problèmes urbains comme le chômage des jeunes et les questions liées aux différences entre les sexes, à habiliter tous les membres de la population et à relever leur niveau de vie. Le Nigéria a mis en place un plan national prenant dûment en compte les femmes, les jeunes et d'autres groupes vulnérables. Il a également entrepris un examen national des zones urbaines en préparation à Habitat III.

94. Il est impératif de préparer un nouveau programme pour les villes et d'adopter des démarches novatrices pour éliminer les bidonvilles et donner accès à des services essentiels. De tels efforts exigent la participation du Gouvernement, du monde des affaires et de la société civile.

95. **M^{me} Sandiuk** (Ukraine) loue les travaux réalisés par ONU-Habitat pour promouvoir un développement urbain durable et les établissements humains, qui sont essentiels à la mise en œuvre du Programme 2030. Au nombre des principaux accomplissements d'ONU-Habitat en ce domaine figurent l'approbation par son Conseil d'administration des lignes directrices internationales sur la planification urbaine et territoriale, ainsi que l'adoption d'une résolution sur la réforme de la gouvernance d'ONU-Habitat, qui donne lieu à la constitution d'un groupe de travail chargé de superviser son programme de travail et son budget. Le gouvernement ukrainien se félicite des efforts déployés pour faire face à la situation financière d'ONU-Habitat, et notamment de l'adoption d'un progiciel de gestion intégrée, d'une stratégie de mobilisation de ressources

visant à élargir la base des donateurs et de mesures conçues pour réduire le déficit des recettes de base.

96. Le Gouvernement ukrainien considère que l'urbanisation est l'un des phénomènes mondiaux les plus déterminants du XXI^e siècle, et s'emploie à transformer le secteur urbain du pays de manière à offrir un cadre de vie durable pour tous. Ces efforts ont néanmoins été entravés par l'agression perfide de la Fédération de Russie contre l'Ukraine, qui a endommagé et détruit des infrastructures dans les régions de Luhansk et Donetsk, à l'est du pays. Dans ce contexte, une fois que la paix et que la pleine souveraineté de l'Ukraine sur la région de Donbas et sur la Crimée auront été rétablies, le Gouvernement ukrainien s'emploiera en priorité à veiller que les millions de personnes touchées puissent reprendre une vie normale, à restaurer les villes et les villages détruits et à promouvoir le développement d'infrastructures économiques et sociales. L'Ukraine demande à tous les partenaires internationaux de coopérer pour appuyer ces efforts.

97. **M. Scappini Ricciardi** (Paraguay) dit que tous les partenaires pour un développement durable doivent poursuivre des efforts intégrés et complémentaires afin de mettre en place des établissements humains ouverts, équitables et sûrs qui sont résilients et durables, et qui contribuent à améliorer la qualité de vie, à éliminer la pauvreté sous tous aspects et à ériger les trois piliers d'un développement durable.

98. Dans le cadre des consultations et des apports aux travaux préparatoires à Habitat III, il importe de prêter une attention particulière aux populations les plus vulnérables, notamment aux personnes handicapées, aux femmes, aux enfants et aux adolescents, aux personnes âgées, aux communautés locales, aux migrants ruraux, aux personnes déplacées et aux populations autochtones. Les travaux de préparation de la Conférence sont l'occasion d'examiner la possibilité d'assurer la poursuite d'activités concertées par le secteur public et le secteur privé, de concevoir un système efficace pour assurer la sécurité alimentaire, d'accroître le rôle joué par les petites et moyennes entreprises, et de renforcer les capacités nationales de collecte, d'analyse et de diffusion des données pour pouvoir formuler et appliquer les politiques publiques de manière adéquate.

99. Le délégué paraguayen prie instamment les États Membres et les autres partenaires de développement

durable de contribuer activement aux travaux de préparation d'Habitat III, notamment en versant des contributions financières volontaires.

100. **M. Ashraf El Nour** [Organisation internationale pour les migrations (OIM)], évoquant le resserrement des liens entre ONU-Habitat et l'OIM au cours des dernières années, note que, dans le cadre des discussions actuellement consacrées à Habitat III, le nouveau programme pour les villes devrait reconnaître que les migrations sont un facteur déterminant de la croissance des villes. Ces dernières doivent donc intégrer les migrants dans la planification et la gestion des problèmes soulevés par l'accroissement du nombre et de la diversité des habitants.

101. L'une des leçons qui peuvent être tirées de la Conférence sur les migrants et les villes de l'OIM, qui s'est tenue en octobre 2015, est que les villes sont bien placées pour jouer un rôle central dans le cadre de la planification et de l'application des politiques sur les migrations et l'urbanisation. Les participants ont fait ressortir le rôle que des organisations internationales comme l'OIM peuvent jouer en aidant les autorités locales au niveau des stratégies, de la recherche et des opérations.

102. Le représentant de l'OIM a attiré l'attention sur le Rapport 2015 sur la migration dans le monde intitulé « Migrants et villes : nouveau partenariat pour gérer la mobilité », qui offre des exemples concrets de la relation symbiotique entre les migrants et les villes.

103. Il importe de considérer les migrants comme une catégorie de personnes ayant des besoins particuliers, et pouvant être des agents du développement à condition que des mesures aient été prises pour protéger leurs droits et leur permettre de pleinement participer. Les migrants contribuent dans une mesure importante au développement économique, social et culturel des sociétés dont ils proviennent et de celles qui les accueillent. Ils sont néanmoins confrontés à certains défis tels que la discrimination, la xénophobie et un manque d'accès à l'emploi, à des logements ou à des services sociaux. À cet égard, il continue d'être nécessaire de poursuivre des politiques qui favorisent l'insertion des migrants dans les communautés locales et luttent contre la montée de la discrimination, de la xénophobie et du racisme. Les autorités locales, qui sont directement en contact avec les migrants, pourraient largement contribuer à modifier le contexte et à améliorer les perceptions de la population du pays

d'accueil concernant les migrations. Habitat III offre l'occasion de promouvoir un nouveau modèle de développement urbain intégrant tous les aspects d'un développement durable, dont les migrations seraient une composante essentielle.

104. **M. Kononuchenko** (Fédération de Russie), exerçant son droit de réponse, dit qu'il est regrettable que la représentante de l'Ukraine ait soulevé des questions qui n'ont aucun rapport avec l'ordre du jour du Comité. Les accusations infondées proférées par l'Ukraine envers la Fédération de Russie le forcent néanmoins à noter que les événements survenus au cours des deux dernières années en Ukraine sont l'aboutissement de la politique suivie par ce pays en vue de transformer les événements de la place Maïdan en un mouvement révolutionnaire. Sachant que le point à l'ordre du jour de cette session du Comité concerne les établissements humains, le délégué se demande si la politique urbaine de l'Ukraine comprend le ravage par un incendie d'un immeuble occupé par des syndicats à Odessa le 2 mai 2014, dans lequel plus d'une centaine d'innocents ont perdu la vie; le déploiement de bulldozers pour empêcher les forces de l'ordre de s'acquitter de leurs devoirs, comme l'ont fait les membres du mouvement de la place Maïdan à Kiev; ou le lancement d'attaques aériennes sur la place centrale de Louhansk en juillet 2014, qui a tué des civils innocents. Tous les participants à Habitat III souhaiteront sans aucun doute obtenir des informations sur des méthodes de planification urbaine aussi novatrices et même révolutionnaires.

La séance est levée à 12 h 40.